



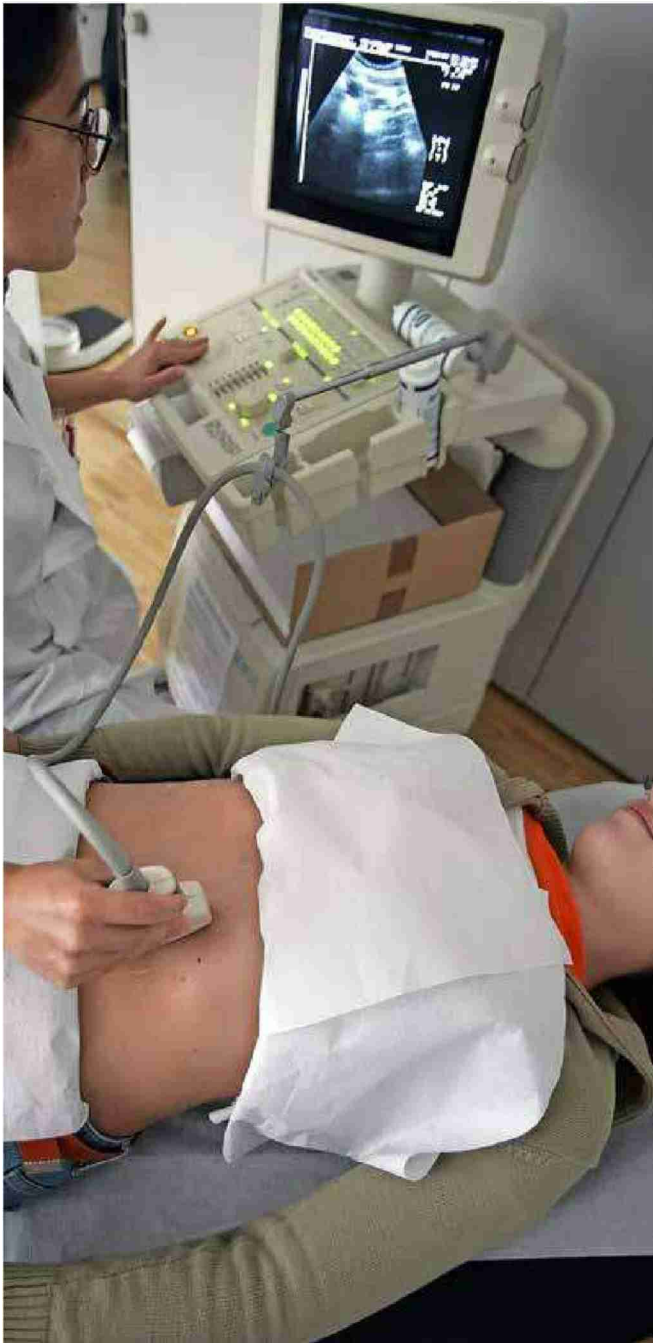
La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 82'377 mm²

La commission de la santé du National veut alléger la charge des primes-maladie pour les familles

Jeunes qui rient, adultes qui trinquent



La révision fait une fleur aux jeunes assurés, au détriment des citoyens de plus de 35 ans. Keystone

« CHRISTIANE IMSAND

Santé » Il y a du nouveau sur le front de l'assurance-maladie. Des allègements de primes substantiels se dessinent pour les familles avec enfants. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a présenté hier un projet de révision de la loi sur l'assurance-maladie qui, selon les termes du président de la commission Ignazio Cassis (plr, TI), constitue la plus importante réforme du financement de ces six dernières années.

Les gagnants seraient les familles avec enfants et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans, voire 35 ans. Mais il faut bien que quelqu'un paie la facture. Cette charge incomberait aux adultes de plus de 35 ans, sachant que la commission propose de créer une nouvelle catégorie d'âge pour les jeunes de 26 à 35 ans.

Primes 2017 pas concernées

C'est l'élément le plus controversé du projet. Son sort sera vite connu. Le Conseil national se prononcera lors de la session de décembre et le Conseil des Etats au début de l'an prochain. Sous réserve de leur aval, la réforme pourrait donc entrer en vigueur en 2018 déjà. Par contre, elle n'aura pas d'effet sur les primes 2017.

«Ce sont les 18 à 25 ans qu'il faut soutenir, car ils paient massivement plus qu'ils ne coûtent»

Jean-François Steiert

Cette réforme ambitieuse n'est pas un projet d'Alain Berset. Elle est issue de deux initiatives parlementaires auxquelles le parlement avait décidé de donner suite. Il s'agit d'une initiative de la démocrate-chrétienne Ruth Humbel (AG) qui proposait d'exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie, et d'une initiative de l'ex-conseiller national socialiste Stéphane Ros-



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 82'377 mm²

sini (VS) qui voulait revoir les catégories de primes.

Le projet de loi donne corps à ces idées sous une forme atténuée. Il repose sur une modification de la structure du système de compensation des risques qui contraint les caisses attirant beaucoup de jeunes adultes en bonne santé occasionnant peu de frais à verser de l'argent dans un pot commun.

«Concrètement, explique Ignazio Cassis, nous proposons d'institutionnaliser quatre catégories de primes. La première concerne les enfants jusqu'à 18 ans, la seconde les jeunes de 19 à 25 ans, la troisième les 26-35 ans et la quatrième le reste de la population.» Actuellement, la loi prévoit deux catégories, à savoir les enfants et les adultes, mais elle permet aux caisses de proposer des primes plus basses pour les 19-25 ans. Or l'expérience montre que celles-ci se rapprochent de plus en plus du montant des primes pour adultes.

Jusqu'à 92 francs de moins

Selon les calculs de la commission qui sont basés sur les chiffres de 2013, les jeunes de 18 à 25 ans, paieraient en moyenne 92 francs de moins par mois qu'aujourd'hui, ce qui correspond à une réduction d'environ un tiers de leur prime. Comme les cantons auraient moins de subventions à verser à ces jeunes, ils seraient tenus en échange de réduire de 80% au moins les primes des enfants de familles à bas et moyen revenu (contre 50% aujourd'hui). Les adultes de 26 à 35 ans payeraient quant à eux 29 francs de moins par mois. A partir de 35 ans, les assurés payeraient le prix de la solidarité. Leur charge s'accroîtrait de 19 francs par mois.

L'introduction de la nouvelle catégorie de primes pour les 26-35 ans sera politiquement très discutée. Ignazio Cassis a beau l'avoir soutenue en commission, il ne croit pas qu'elle survivra à l'examen du parlement. La gauche y voit un nouvel outil de sélection des risques.

«Elle augmente la charge des autres assurés sans apporter de réel bénéfice», souligne le socialiste fribourgeois Jean-François Steiert, qui salue par ailleurs le caractère redistributif de la réforme. «Ce sont les 18-25 ans qu'il faut soutenir, car ils paient massivement plus qu'ils ne coûtent et ils sont souvent à la charge de leurs parents.»

Match serré au parlement

C'est aussi l'avis de la directrice de santé-suisse, Verena Nold: «Il faut soutenir en priorité les familles avec des enfants en formation. A cet égard, la réforme va dans la bonne direction.»

La commission a adopté la révision par 13 voix contre 11. Au parlement, elle sera soutenue par la gauche, le PDC et les petits partis du centre. Par contre, elle sera combattue par l'UDC et une partie du PLR. »

SANTESUISSE S'ATTEND A UNE HAUSSE DE 4 A 5%

Les primes d'assurance-maladie devraient augmenter en moyenne de 4 à 5% l'an prochain en Suisse, selon la faitière des assureurs santésuisse. Elles ont déjà crû de quelque 4% en moyenne ces deux dernières années.

La hausse en 2017 sera de la même ampleur que ces dernières années, a dit la directrice de santésuisse Verena Nold, hier à la radio alémanique publique SRF. Comme les salaires augmentent moins vite, ce sera une «grosse charge» pour la population.

Les patients vont plus souvent chez le médecin, cela contribue à la hausse, selon Verena Nold. Les visites coûtent aussi plus cher. La combinaison des deux éléments conduit à une augmentation annuelle des coûts des médecins.

Les caisses maladie doivent calculer leurs primes d'ici la fin juillet et les transmettre à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour approbation. Ce dernier les examine à la lumière de ses prévisions des coûts de la santé, des comparaisons entre assureurs et de leurs budgets. Le Conseil fédéral dé-

voile ensuite à l'automne les primes moyennes.

Comme chaque année, différentes estimations font surface peu avant le délai de fin juillet. Celles de santésuisse font écho aux récents propos du ministre vaudois de la Santé, Pierre-Yves Maillard.

«Les ingrédients semblent réunis pour qu'en 2017, la hausse soit supérieure à celle de 2016», qui était en moyenne de 4,2%, s'inquiétait-il en juin. «Les comptes des assureurs ne sont pas bons et les coûts de la santé à la charge de la LAMal ont augmenté de 3,8% en 2015», avertissait alors le socialiste.

Ni les coûts de la santé, ni les primes-maladie ne vont diminuer ces prochaines années, avait aussi prévenu à l'heure de dévoiler les primes 2016 le conseiller fédéral en charge de la Santé, Alain Berset. Les principaux «coupables» de l'augmentation des coûts de la santé ne vont pas disparaître: vieillissement de la population, progrès médicaux et traitements plus chers, effet démographique de la génération baby boom arrivant à la retraite. **ATS**